

Abonnement automatique à un service

Par Sipherion, le 12/08/2010 à 15:43

Bonjour,

J'ai souscrit à une offre de test pour profiter gratuitement pendant 14 jours d'un service payant. Pour valider mon offre d'essai, j'ai du transmettre mes coordonnées bancaire. J'ai utilisé le service pendant moins de 48h, mais il ne m'intéressait plus. 14 jours plus tard, la somme de 99€ euros a été prélevée car je n'ai pas demandé explicitement l'annulation du contrat ; je n'ai reçu aucun avertissement du fournisseur de ce service que ma période d'essai touchait à sa fin et que je devais rompre l'offre d'essai pour ne pas prolonger le contrat. Il n'y a aucune mention du droit de rétractation français sur le site Internet du fournisseur de service. Est-il possible de faire jouer ce droit ? Ai-je d'autre solution pour éviter un contentieux ? Il ne me reste que deux jours pour régler cette histoire, pouvez vous me proposer une solution au plus vite ?

Merci pour vos réponses.